



Québec, le 31 mai 2012

Madame Gail Amyot
Vice-présidente Environnement santé et sécurité
Canadian Royalties Inc.
800, boul. René-Lévesque Ouest bureau 410
Montréal (Québec) H3B 1X9

Objet: Projet de construction d'infrastructures portuaires- Baie Déception

Madame Amyot,

Pour faire suite à votre courriel transmis au Comité Fédéral Nord d'examen des répercussions environnementales et sociales (COFEX-Nord) le 14 mai 2012 et à notre conversation téléphonique du même jour, les membres du COFEX-Nord ont réexaminé l'état de la situation du projet lors d'une réunion tenue le 15 mai. Nous désirons vous présenter ci-après notre compréhension des nouvelles modifications apportées au projet et les conséquences qu'elles ont sur notre mandat d'examen de l'étude d'impact du projet et sur les prochaines étapes de notre analyse.

À la lumière des informations que vous nous avez transmises, le COFEX-Nord comprend que les modifications apportées au projet impliquent ce qui suit :

- Canadian Royalties Inc. (CRI) s'engage à construire l'entrepôt de concentrés sur le site déjà autorisé en 2008 et à effectuer pour ce faire, toutes les demandes de permis requis aux autorités provinciales et fédérales, le cas échéant ;
- la seule autre installation terrestre qui sera construite en 2012 est le camp permanent pour les employés (capacité de 50 personnes), lequel sera construit également sur le site déjà autorisé en 2008 ;
- aucune construction ne sera faite en 2012 pour l'aménagement du quai ni pour l'entreposage des sédiments dragués; de plus, aucun dragage n'est prévu en 2012 dans la Baie Déception en lien avec l'aménagement de l'infrastructure portuaire ;

.../2

- CRI envisage l'installation temporaire d'un quai flottant au printemps 2013, pour effectuer le transbordement de concentrés dans les bateaux en attendant que le quai permanent soit terminé au cours de l'année 2013 ; toutes les demandes de permis requis seront déposées en ce sens auprès des autorités provinciales et fédérales ;
- CRI réexamine présentement la localisation du quai permanent, à la lumière des décisions mentionnées plus haut et des considérations techniques et environnementales notamment, le site Q-2 (recommandé dans votre rapport de décembre 2011) et le site Q-1 (site original autorisé en 2008) sont examinés ;
- le transport de concentrés entre l'entrepôt et le quai sera fait par un système de convoyeurs, tel que prévu à l'origine ; ce convoyeur sera cependant plus ou moins long, selon le site choisi pour le quai permanent ; si le site choisi est le site Q-2, il est entendu que la construction et l'opération du convoyeur tiendront compte des risques d'avalanche de boues qui sont présents sur ce tronçon.

En conséquence des considérations qui précèdent, le COFEX-Nord désire vous faire part ci-après de certains commentaires et interrogations, de même que des exigences relativement aux prochaines étapes du projet :

- Compte tenu de la décision favorable qui a été transmise par l'Administrateur fédéral en 2008 sur la construction des infrastructures portuaires, et dans la mesure où l'entrepôt de concentrés et le camp permanent sont construits aux endroits prévus en 2008, le COFEX-Nord ne procédera pas à une nouvelle évaluation des sites retenus pour ces deux composantes. Cependant, les membres du COFEX-Nord s'interrogent sur certains commentaires faits par CRI indiquant que le site initialement prévu serait situé dans une zone propice aux glissements de terrain ou aux avalanches de boues; les mêmes préoccupations existent pour le convoyeur, dans l'éventualité où le site Q-2 soit retenu. Le COFEX-Nord est d'avis que les risques en lien à une instabilité potentielle du terrain devraient être pris en considération avant de procéder à la construction ;
- Compte tenu de l'état actuel du projet et de l'incertitude quant à la localisation projetée pour le quai permanent, le COFEX-Nord annule la tenue des activités de consultation à Salluit prévue pour la mi-juin. Les besoins en consultation seront réévalués à la lumière des informations à recevoir au cours de l'été sur le projet ;
- Compte tenu du mandat accordé au COFEX-Nord par l'Administrateur fédéral, qui vise à faire l'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu

social de la construction et la présence des infrastructures portuaires, toute installation ou activité prévue dans le cadre de ce projet (incluant un quai flottant temporaire) fera l'objet d'une évaluation par le comité; cet élément du projet devra donc être inclus dans l'étude environnementale que vous nous soumettrez ultérieurement ;

- Les membres du COFEX-Nord s'attendent par ailleurs à recevoir d'ici la fin de l'été 2012 une « évaluation environnementale complète et autonome », tel que vous le soulignez dans votre courriel du 14 mai, qui devrait couvrir entre autres les éléments suivants :
 - le quai permanent et ses annexes à construire en 2013 ;
 - le quai flottant ;
 - les sites d'entreposage des sédiments ;
 - les prévisions de dragage d'entretien et le mode de gestion des sédiments (i.e. gestion terrestre ou en mer) ;
 - les réponses de CRI aux questions et commentaires transmis par le COFEX-Nord le 30 avril 2012 ;
- Par ailleurs, compte tenu du déroulement non conventionnel de ce dossier, le COFEX-Nord n'a pas eu l'opportunité de formuler des lignes directrices spécifiques au projet. Il se peut donc que des renseignements ou analyses supplémentaires soient demandés par le COFEX-Nord à CRI lors de l'examen de l'évaluation environnementale visant à compléter l'étude d'impact.

Enfin, tel que vous l'a annoncé madame Anne-Marie Gaudet dans son courriel du 14 mai, le COFEX-Nord poursuivra son analyse du projet au moment où les documents décrivant le projet mis à jour incluant la nouvelle étude d'impact seront déposés. L'échéancier des prochaines étapes dépendra donc de la date où les documents seront reçus par le COFEX-Nord. Il va sans dire que le plus tôt les documents seront déposés, le plus tôt le COFEX-Nord pourra reprendre l'examen du projet.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le soussigné au (514) 816-4088 ou vous pouvez communiquer avec Anne-Marie Gaudet au (418) 648-7831 ou par courriel à anne-marie.gaudet@ceaa-acee.gc.ca.

Cordialement,



Claude Langlois
Président COFEX-Nord